

N° 15

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :
**ZONE D'ACTIVITÉS
DE L'ÉTANG A
NOIRÉTABLE :**
**ANNULATION
DE LA VENTE
D'UN TERRAIN À
LA SOCIÉTÉ
JQ EVENTS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914_CC_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents : | 111 |
| Nombre de membres suppléés | 9 |
| Nombre de pouvoirs : | 13 |
| Nombre de membres absents non représentés : | 4 |
| Nombre de votants : | 124 |

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de développement économique, et notamment en aménagement des zones d'activités,

Loire Forez agglomération gère en régie la zone d'activités de l'Etang à Noirétable.

La société JQ Events, implantée à Noirétable, avait fait part de son projet de construire un bâtiment logistique sur cette zone, sur la parcelle aménagée au Sud-Est de la voie principale.

Loire Forez agglomération avait délibéré le 05/02/2019 pour approuver cette vente, en deux temps, concernant d'abord les parcelles D n°582, 580, 1143 et 1239 puis le rattachement de la parcelle D 1226 et une partie de l'ancien chemin rural qui a depuis fait l'objet d'une procédure d'aliénation par la commune.

L'entreprise avait obtenu un permis de construire le 11/10/2019 et une promesse de vente avait été signée le 10/07/2019.

Considérant que l'entreprise a fait savoir en décembre 2020 à Loire Forez agglomération avoir dû renoncer à son projet, compte tenu des surcoûts engendrés par le niveau réel du terrain pour la desserte en assainissement et des délais induits pour en conduire la réalisation,

Il est proposé au conseil communautaire d'annuler la vente de ce terrain au Sud-Est de la zone.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- abroger la délibération n° 12 du 05/02/2019 dont les conditions ne sont plus remplies.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- abroge la délibération n°12 du 05/02/2019 dont les conditions ne sont plus remplies.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président

Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*